

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/06/2026

|                |
|----------------|
| Référence      |
| <b>2026-38</b> |

|                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objet de la délibération                                                                      |
| Taxe sur la vacance des locaux d'habitation<br>Institution de la taxe et fixation de son taux |

|                   |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Nombre de membres |          |                           |
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 14                | 13       | 13                        |

|                        |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 23/06/2026             |

|                  |
|------------------|
| Date d'affichage |
|------------------|

L'an 2026, le 29 juin à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Soleymieux s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RONZIER Julien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/06/2026.

**Présents** : RONZIER Julien, Maire, BOUTTE Thérèse, FAURE Sophie, OLLIER Séverine, PERRIN Sophie, PHALIPPON Sandrine, POMMIER Régine, POYET Manon, BAISSAT Serge, DUMAS Jean-Marc, LANDON Loïc, MEFTAH Pascal, QUATRESOUS Christian

**Absent(s) ayant donné procuration** : SOUBEYRAND Daniel à DUMAS Jean-Marc

**A été nommé(e) secrétaire** : BOUTTE Thérèse

**Objet de la délibération** : Taxe sur la vacance des locaux d'habitation : TVLH  
Institution de la taxe et fixation de son taux

Le Maire de Soleymieux expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation et d'en fixer le taux.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux, les

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214203010-20260629-2026-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2026  
Publication : 03/07/2026

23/06/2026

Vote

**A la majorité**

Pour : 10

Contre : 3

Abstention : 1

Acte rendu  
exécutoire après  
dépôt en  
préfecture du  
LOIRE.

critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

La commune recense environ **30 logements vacants** sur son territoire. Dans un contexte où les besoins en logements demeurent importants, cette situation constitue un enjeu pour l'attractivité et la vitalité de la commune. Afin d'inciter les propriétaires à remettre ces logements sur le marché, de favoriser une meilleure utilisation du parc de logements existant et de lutter contre la vacance résidentielle, il est proposé d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation et d'en fixer le taux à **10 %**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **10 voix pour, 3 contre et 1 abstention**.

**Décide :**

- D'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation sur le territoire de la commune ;
- De fixer le taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation à **10 %** ;
- De charger le Maire de notifier la présente délibération aux services préfectoraux

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 30/06/2026

Le Maire  
Julie RONZIER



Secrétaire de séance  
Mme BOUTTE Thérèse



Publicité des actes de la commune par voie électronique le

**24 JUIL. 2026**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203010-20260629-2026-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2026  
Publication : 03/07/2026